

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 12 MAI 2014

Date de convocation : 06/05/2014, d'affichage : 06/05/2014.

Conseillers en exercice : 15, présents : 14, votants : 15,

L'an deux mil quatorze, le 12 mai à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **TREFCON** Virginie, **SLOSARCZYK** Eric, **RENAUX** Jimmy, **POULLE** Sophie, **DE LE VALLEE** Sandrine, **TALON** Vanessa, **PARIZOT** Olivier, **DEBREYNE** Eric, **VANDINI** Christophe, **COCHENNEC** Audrey, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **LETUPPE** Frédéric,

Etaient absents non excusés : MM.,

Avaient donné pouvoir : M. **LETUPPE** Frédéric à M. **VANDINI** Christophe,

Mme **COCHENNEC** Audrey a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif 2013 comme suit :

Recettes de fonctionnement	: 686 443,37 euros
Dépenses de fonctionnement	: 553 035,26 euros
Recettes d'investissement	: 265 206,58 euros
Dépenses d'investissement	: 113 462,64 euros

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 288 000,00 euros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 413 659,00 euros.

Ce compte administratif 2013 est en conformité avec le compte de gestion 2013 dressé par le receveur municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2013 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Décide, à l'unanimité des conseillers municipaux présents, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2013 soit : 133 408,11 euros (cent trente trois mille quatre cent huit euros et 11 centimes) en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2014 (recettes de fonctionnement : article R 002).

COMPTE DE GESTION 2013 :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter les budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 : statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES 4 TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2014 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2014, comme suit :

Taxe d'habitation : 15,42 %,

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,64 %,

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,66 %,

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,70 %

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu au compte 73111 de la nomenclature M14 de : 268 263 euros pour l'exercice 2014.

Les taux demeurent inchangés par rapport aux années précédentes.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014:

Après lecture faite des prévisions budgétaires 2014, et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget 2014 comme suit :

- recettes de fonctionnement : 763 783,00 euros,

- dépenses de fonctionnement : 553 619,00 euros,

- recettes d'investissement : 471 884,00 euros,

- dépenses d'investissement : 471 884,00 euros.

SUBVENTIONS 2014 :

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2014 aux associations suivantes :

La Coopérative scolaire : 1054 €, La recherche sur le Cancer à Lille : 106 €, Les Anciens Combattants de Muille-villette : 456 €, Les Donneurs de Sang : 55 €, La Croix Rouge de Ham : 106 €, Les Papillons blancs : 45 €, Les Aînés du Millénaire : 684 €, La Vie Libre de Ham : 50 €, La clairière de Ham : 50 €, Les Mutilés du Travail : 17 €, L'association des parents d'élèves Muille-Villette : 176 €, Les Restaurants du Cœur : 150 €, Muille VTT du Pays Hamois : 150 €.

Il est à noter que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les subventions cette année 2014.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Suite à son renouvellement et à son installation, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 contribuables, 12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants, à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de Picardie et de la Somme, qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui constitueront la nouvelle commission communale des impôts directs de la commune de Muille-Villette.

Après discussion, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques de Picardie et de la Somme les personnes suivantes comme :

Commissaires titulaires :

M. CANIOU Jean-Marc, Mme CAVENEL Claudine, M. DAENENS Armand, M. FRENOIS Christophe, M. NOIRMAIN Guy, M. POULLE Didier, M. DEBREYNE Eric, Mme POULLE Sophie, M. CLAEYS Jean-Michel, M. POTIER Bruno, M. VAILLANT Jean-Pierre, M. FELIX Jean-François,

Commissaires suppléants :

Mme BOURY Chantal, Mme COURTOIS Florence, M. LETUPPE Frédéric, Mme JADIN Marie-line, Mme NOIRMAIN Sylviane, M. GUERIN Christian, M. RENAUX Jimmy, Mme SIROT Isabelle, Mme COCHENNEC Audrey, M. PARIZOT Olivier, Mme DE LE VALLEE Sandrine, Mme TALON Vanessa.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS :

M. le Maire fait savoir qu'en vertu de la Loi n°86-17 du 06 janvier 1986, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale autres que les élus, membres nommés par arrêté municipal.

Mme CAVENEL Claudine, Mme JADIN Marie-Line, M. CANIOU Jean-Marc et M. CLAEYS Jean-Michel formeront donc avec le Maire, Président de droit et les quatre membres désignés par le conseil municipal, le Centre Communal d'Action Sociale de Muille-Villette.

Le Conseil en prend bonne note.

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU DE L'AFR DE MUILLE-VILLETTE :

M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu de remplacer M. CAVENEL Christian qui a démissionné de son mandat de membre du bureau de l'AFR (Association Foncière de Remembrement) de Muille-Villette.

Il rappelle que l'intéressé avait été désigné par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2008.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il faut désigner un propriétaire de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, après discussion, à l'unanimité,

Désigne M. DAENENS Armand comme membre du bureau de l'AFR de Muille-Villette en remplacement de M. CAVENEL Christian.

MISE EN PLACE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014 :

Le Conseil Municipal procède à la mise en place du bureau de vote pour les élections européennes du 25 mai prochain, comme noté ci-dessous ; à savoir :

BUREAU DE VOTE :

⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, COCHENNEC Audrey,
DEBREYNE Eric,

⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**

MM. DEBREYNE Eric, SLOSARCZYK Eric, SIROT Isabelle,

⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**

MM. VANDINI Christophe, POULLE Sophie, RENAUX Jimmy,

⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**

MM. TALON Vanessa, PARIZOT Olivier, COCHENNEC Audrey,

⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**

MM. SLOSARCZYK Eric, POTIER Bruno,

⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, TREFCON Virginie, VAILLANT Jean-Pierre,

⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, COCHENNEC Audrey,
DEBREYNE Eric,

Membres du bureau de vote .

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

Scrutateurs dans la mesure du possible : les autres conseillers municipaux présents. Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

QUESTIONS DIVERSES :

COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAMOIS :

M. le Maire fait savoir qu'il y a lieu d'étoffer les commissions de travail thématiques sans voix délibératives de la Communauté de Communes du Pays Hamois par la désignation de conseillers municipaux qui siégeront à l'intérieur de ces commissions.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité, désigne :

- Mme DE LE VALLEE Sandrine pour la Commission Développement économique et touristique du territoire de la formation et l'insertion de la population,
- M. SLOSARCZYK Eric pour la Commission affaires sportives,
- M. VANDINI Christophe pour la Commission Enfance et Jeunesse.

Mme COCHENNEC demande si les comptes de la brocante ont été arrêtés ?

M. CHASSELON répond que ceux-ci seront fournis lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Mme COCHENNEC demande pourquoi il n'y a pas de passage pour piétons pour traverser la route du hameau de Vilette pour se rendre à l'abri bus ?

M. CHASSELON fait savoir qu'un passage piétons sera mis en place par les employés de la commune au plus vite.

M. VANDINI demande ce qu'il en est des trous qui se sont formés sur la chaussée de la rue de Paris ?

Il est demandé ce qu'il en est des arbres qui dépassent des propriétés ; notamment rue de Flamicourt, et rue de Paris ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 30 minutes.

Suivent les signatures...